



Les représentants du Canada continueront de suivre de près la situation en ce qui concerne les recours commerciaux aux États-Unis afin de veiller à ce que les changements à l'application de la législation commerciale ne soient pas indûment préjudiciables aux exportateurs canadiens faisant l'objet d'enquêtes et d'examen dans le cadre de recours commerciaux américains. À cet égard, le Canada a présenté, à trois occasions distinctes, des commentaires élaborés sur les projets de règlements du département du commerce et de l'ITC concernant les enquêtes et examens sur le dumping et les droits compensateurs. Dans le contexte des examens lancés par les États-Unis, les représentants du Canada sont venus en aide aux producteurs canadiens d'acier, de cuivre, de magnésium et de porcins.

### *Électricité*

Les États-Unis se dirigent rapidement vers une situation de concurrence plus serrée dans le secteur de l'électricité, ce qui pourrait offrir de nouveaux débouchés aux entreprises canadiennes de services collectifs. Dans le cadre de la déréglementation du secteur du commerce de gros, la commission américaine de contrôle de l'énergie (Federal Energy Regulatory Commission, ou FERC) exige des sociétés canadiennes qui cherchent à obtenir un accès maximal au marché américain qu'elles offrent un accès réciproque à leurs propres lignes de transmission. Les États-Unis envisagent également de déréglementer la distribution au détail, et certains projets de loi prévoient la réciprocité obligatoire à cet égard. Certaines initiatives visent à conférer à la FERC un certain pouvoir de supervision des normes de fiabilité de transmission, actuellement établies par le NERC (North American Electric Reliability Council), une association regroupant l'industrie des services d'électricité. Le Canada, en consultation avec les gouvernements provinciaux et l'industrie, continuera d'observer l'évolution du secteur de l'électricité aux États-Unis, d'évaluer l'incidence de cette évolution sur les obligations commerciales internationales de ces derniers et de surveiller et analyser d'autres facteurs commerciaux et économiques.

### *Alcools de commerce*

Les exportateurs canadiens qui vendent des alcools industriels aux États-Unis doivent les faire passer par une raffinerie américaine de spiritueux distillés pour qu'ils puissent accéder au processus de fabrication sans encourir les taxes d'accise américaine. Ceci a un effet défavorable sur la compétitivité de leurs produits puisque ces usines sont exploitées par des concurrents, réels ou potentiels.

Le Canada continuera de discuter ce problème avec les autorités américaines, dans le but d'établir des modalités d'accès permettant d'expédier les produits directement aux utilisateurs industriels américains.

### *Accord de reconnaissance mutuelle sur les systèmes d'inspection du poisson*

Le 18 décembre 1997, les États-Unis ont adopté des règlements relatifs aux fruits de mer (Seafood Hazard Analysis Critical Control Point, ou HACCP) qui s'appliquent aussi bien aux importations qu'à la production intérieure. Le Canada et les États-Unis ont toutefois convenu de collaborer à la mise au point d'un accord de reconnaissance mutuelle concernant les systèmes d'inspection du poisson. À titre provisoire, les deux parties ont échangé des lettres en décembre, en vertu desquelles l'agence de contrôle des aliments et des produits pharmaceutiques (Food and Drug Administration, ou FDA) a donné l'assurance que les importateurs américains qui achètent auprès des producteurs canadiens de poisson et de fruits de mer inscrits sur la liste d'usines de l'Agence canadienne d'inspection des aliments seront réputés avoir respecté les obligations de « mesures affirmatives » imposées par les nouveaux règlements. Cette disposition a permis aux exportations canadiennes d'être acheminées vers les États-Unis sans interruption. Le Canada et les États-Unis vont continuer de chercher à conclure un accord dans les meilleurs délais.

### **FACILITER L'ACCÈS AU MARCHÉ DES SERVICES**

#### *Services financiers*

Le Canada suit de près les mesures prises aux États-Unis pour moderniser le secteur des services financiers. En ce qui a trait à la prestation de ces services de part et d'autre de la frontière, le Canada souhaite que soient davantage uniformisées les règles du jeu dans le secteur des valeurs mobilières. Aux termes de l'ALENA, le Canada, le Mexique et les États-Unis se sont engagés à revoir la question d'ici l'an 2000.

#### *Télécommunications*

La commission américaine des communications (Federal Communications Commission, ou FCC) a adopté deux ordonnances visant à concrétiser l'engagement des États-Unis envers l'Accord de l'OMC sur les services de télécommunications de base, qui est entré en vigueur le